

Délibération n°17062025D08

Objet : Commande publique – Autorisation au Maire de signer le marché de travaux pour l'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery

Date de la convocation et de l'affichage : 11 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 1

Le 17 juin 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Christine CARREL
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD		X		Mylène AVILA
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D08-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D08

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Christine CARREL

Rapporteur : Jacques VELTRI, adjoint en charge des travaux et du patrimoine bâti

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery qui a fait l'objet d'une décision du maire pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 57 500 euros HT et d'une délibération du conseil municipal du 4 février 2025 approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel pour un montant total de dépenses de 1 303 404 euros HT. Les titulaires du marché de maîtrise d'œuvre, PROFIL ETUDES et ARTER, ont finalisé le cahier des charges permettant de lancer la consultation pour le marché de travaux (voirie et réseaux) dont l'objet est l'aménagement de la route de Seloge et le chemin de Pré Cartery.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Consultation des entreprises : 10 juin / 15 juillet
- Négociations : 15 juillet / 1^{er} août
- Présentation de l'analyse des offres : 21 août 2025
- Notification du marché : 1^{er} septembre 2025
- Période de préparation des travaux : Septembre 2025 / début octobre 2025
- Démarrage des travaux : mi-octobre 2025

Il est proposé de noter le prix sur 60 points et la valeur technique sur 40.

La valeur technique sera appréciée selon les sous-critères suivants :

- 5 points - Connaissance du site
- 10 points - Performance et qualité des matériaux proposés
- 10 points - Organisation du chantier
- 5 points - Environnement et propreté du chantier et des abords
- 5 points - Contrôle
- 5 points - Délais

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D08

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D08-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Le dossier de consultation des entreprises est annexé à la présente délibération.

Le montant total des travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre à 1 300 000 euros HT.

Afin de permettre le respect du planning proposé et le démarrage des travaux en octobre 2025, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec le candidat dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés.

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des commissions « Travaux et préservation du patrimoine bâti » et « Finances et ressources humaines » réunies conjointement le 2 juin 2025 ;

Vu le projet de DCE annexé à la présente délibération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

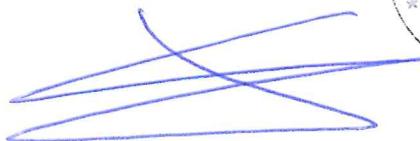
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux (voirie et réseaux) pour l'aménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery avec le candidat dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de la consultation pour un montant estimé à 1 300 000 euros HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 17 JUILLET 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune le 24/06/2025

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Christine CARREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 17 juin 2025 n°17062025D08

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D08-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250617-17062025D08-DE
Date de réception préfecture : 18/06/2025